

RAPPORT SEMESTRIEL



THERANEXUS

Société anonyme au capital de 94 397,51€

Siège social : 60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

RCS Lyon 791 889 777

SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	3
	RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL	3
	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	3
	RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE	4
2.	RAPPORT D'ACTIVITE	5
	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	8
	ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE	9
	PERSPECTIVES D'AVENIR	10
	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	11
	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	11
3.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Erreur ! Signet non défini.
4.	COMPTES SEMESTRIELS	12
5.	CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT	37
	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	38
	CONTROLE DE LA SOCIETE	38
	ACCORD POUVANT ENTRAENER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	38
	ETAT DES NANTISSEMENTS	38

1. PERSONNES RESPONSABLES

RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

Monsieur Mathieu CHARVERIAT, directeur général de THERANEXUS.

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société THERANEXUS et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice, étant précisé que ces comptes n'ont pas fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes de la société.

Le 25 septembre 2025
Mathieu CHARVERIAT
Directeur général

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Mathieu CHARVERIAT

Directeur général

Monsieur Christine PLACET

Directrice administrative et financière

60 avenue Rockefeller, Pépinière Laennec, 69008 Lyon

Adresse électronique : contact@theranexus.com

01.88.89.70.31

2. RAPPORT D'ACTIVITE

Résumé des activités

Fondée en 2013, THERANEXUS est une société biopharmaceutique au stade clinique, qui développe des candidats-médicaments pour le traitement des maladies du système nerveux.

La Société concentre son activité dans le domaine des pathologies rares du système nerveux central.

La Société dispose d'un actif au stade clinique dans ce domaine : Batten-1, candidat-médicament dans la maladie de Batten, une maladie neurologique rare. Ce développement est le fruit d'un partenariat avec la fondation Beyond Batten Disease Foundation (BBDF), signé en Décembre 2019. Une étude de phase I/II a été conduite chez des patients Batten aux USA. Cette étude a permis de confirmer le bon profil de tolérance de Batten-1 chez le patient souffrant de la maladie de Batten, et les patients continuent d'être traités pour une durée de traitement de 2 ans, ce qui permettra de continuer de recueillir des données sur une durée longue sur cette population. La Société ambitionne le démarrage d'une étude de phase III, qui serait conduite chez une population de patients pédiatriques, aux USA et en Europe. Cependant, la Société ne dispose pas actuellement des ressources financières nécessaires pour financer une telle étude, et sans obtenir de moyens supplémentaires (que ce soit au travers d'un financement ou d'un partenariat industriel), elle sera dans l'incapacité de mener ce développement à bien.

Le développement de nouveaux candidats-médicaments s'appuyait historiquement sur la plateforme Neurolead (projet collaboratif en partenariat avec le CEA et le collège de France, terminé début 2024). Depuis avril 2024, le développement de nouveaux candidats-médicaments repose principalement sur le projet PickASO : Theranexus, Diverchim et le laboratoire ARNA de l'INSERM ont signé un accord de collaboration (projet PickASO), bénéficiant d'un financement de 4,7 millions d'euros dans le cadre du plan d'investissement France 2030 pour développer une thérapie révolutionnaire d'activation de l'autophagie. Le consortium PickASO est mené par Theranexus, spécialisée dans les maladies rares neurologiques, et comprend Diverchim, experte de la synthèse de principes actifs pharmaceutiques, et le laboratoire ARNA de l'INSERM, premier acteur académique français dans le domaine des oligonucléotides antisens (ASO). Le financement par la BPI totalise 4,7M€ pour les trois membres du consortium, dont 3,0 M€ pour Theranexus (60% sous forme de subvention et 40% sous forme d'avance remboursable), étalés sur les 48 mois de durée du projet. Un versement initial de 761 k€ a été fait par BPI au bénéfice de Theranexus en janvier 2025.

Par ailleurs la Société bénéficie également du soutien d'INSERM Transfert, dans le cadre d'une alliance stratégique, donnant un accès privilégié et précoce aux technologies développées par l'INSERM dans le traitement des maladies neurologiques rares par des médicaments de thérapies innovantes. En outre, la plateforme est intégrée dans l'équipe-projet AISTrosight, avec l'Inria, l'Université Claude Bernard Lyon 1 et les

Hospices Civils de Lyon. Cette équipe-projet a pour objectifs de développer des méthodes numériques innovantes pour la recherche de nouveaux médicaments candidats destinés à traiter les maladies rares neurologiques.

A ce jour, la Société est en phase de recherche et développement et n'a donc pas de chiffre d'affaires. Toutefois, un premier accord commercial avec un partenaire industriel a été réalisé en décembre 2024, par la signature d'un accord de licence et de distribution pour la commercialisation du TX01 de Theranexus, avec Exeltis, une entreprise pharmaceutique mondiale du groupe Insud Pharma. Cet accord a permis l'encaissement d'un paiement initial de 2 millions d'euros, encaissés en janvier 2025 (ce montant pourra être remboursé à Exeltis si Theranexus ne délivre pas en temps les éléments techniques nécessaires à l'enregistrement de TX01, voir CP du 17 décembre 2024). En dehors de cet accord, la Société a financé ses recherches depuis sa création par des augmentations de capital, par des avances remboursables/financements publics (subventions) accordés notamment par Bpifrance ainsi que par les remboursements reçus au titre du Crédit Impôt Recherche et la mise en place d'emprunts bancaires.

Un positionnement de la Société dans les maladies neurologiques rares

La plateforme de R&D de Theranexus ambitionne d'identifier et de développer des candidats médicaments de thérapie innovante dans le traitement des maladies rares du système nerveux central et périphérique. Un premier champ applicatif de la plateforme pourra consister dans le ciblage des indications caractérisées par une dysfonction des lysosomes et du processus d'autophagie.

Les maladies lysosomales sont des pathologies héréditaires comprenant environ 70 indications, dont la majorité présente une expression neurologique. En France, 3.000 patients souffrent d'une de ces maladies et 150 patients – majoritairement enfants et jeunes adultes – sont nouvellement diagnostiqués par an. On dénombre une naissance viable sur 5.000 dans le monde. Aujourd'hui, il existe des traitements adressant seulement une dizaine de ces maladies, laissant une grande part des patients sans option thérapeutique ; 120 candidats médicaments ont été désignés auprès de la FDA comme orphan drugs, soulignant l'intérêt des industriels. D'un point de vue moléculaire, ces indications sont caractérisées par des défauts de fonctionnement de l'autophagie, le processus biologique de recyclage des biomolécules par des organelles cellulaires, les lysosomes. L'aspect fondamental de l'impact de ces maladies sur la biologie cellulaire fait que les organes affectés présentent au cours du temps des défaillances sévères. Ainsi, les atteintes neurologiques associées à ces maladies impliquent fréquemment un déficit ou retard cognitif important dans plus de 30% des cas, des convulsions ou des troubles moteurs limitant fortement l'autonomie de ces patients, voire le décès de ces derniers en absence de traitement dans l'enfance ou l'adolescence. Il est ainsi estimé qu'un patient atteint par une forme pédiatrique d'indication lysosomale à expression nécessite plus de 50 heures de soin par semaine, pour un coût sociétal annuel estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Seulement 11 indications lysosomales à expression neurologique bénéficient d'un médicament enregistré, auprès de la FDA ou de l'EMA. La majorité de ces médicaments appartient à la classe des enzymes de remplacement, et

il perdure un besoin très fort de thérapeutiques ciblant le système nerveux central, et plus spécifiquement les symptômes neurologiques.

Aucun traitement actuellement approuvé dans ces indications lysosomales n'adresse leur symptomatologie neurologique fréquente. Par ailleurs aucune approche « off-label » n'est mise en œuvre par les cliniciens dans ces indications pour la prise en charge de ces comorbidités.

Cette plateforme, en outre, s'inscrit en renfort de l'actif Batten-1, actif principal de Theranexus dans la maladie de Batten, licencié d'une fondation américaine (Beyond Batten Disease Foundation), et dont le programme clinique comprend une étude de phase 1-2 (terminée) dans une population pédiatrique aux Etats-Unis, et une étude à venir de phase 3 Europe-US chez les enfants et adolescents, avec un démarrage prévu en S4 2025 ou 2026 ou dès que les financements nécessaires auront été sécurisés.

Theranexus ambitionnera, en première intention, le développement ou le co-développement de ses candidats médicaments dans ces indications, jusqu'à leur enregistrement auprès des autorités de santé (FDA, EMA, etc.) ; la société pourra également ambitionner des accords de partenariats ou des cessions de licence sur sa plateforme et les produits qui en sortiront.

En outre, ces maladies sont notamment caractérisées par des dysfonctions d'interactions entre les cellules gliales et les neurones ; Theranexus a fait le choix de cibler ces troubles pour développer de nouvelles approches thérapeutiques.

Un actionariat de premier plan et une équipe de management particulièrement expérimentée et complémentaire

La Société est soutenue par des investisseurs spécialisés de premier plan : des fonds de capital-risque tels que Supernova Invest (via son fonds Amorçage Technologique Investissement) et Auriga Partners accompagnent la société respectivement depuis 2013 (à sa création) et 2014 (tour A) et sont également intervenus dans le cadre de l'introduction en bourse en octobre 2017, à laquelle a participé également Arbevel. BBDF (« Beyond Batten Disease Foundation »), partenaire de la Société pour le développement de Batten-1 est devenue actionnaire, dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2023.

De plus, l'équipe managériale est fortement entourée par un réseau d'experts médicaux et industriels reconnus et s'appuie également sur des collaborations étroites avec des structures d'excellence (INSERM, CNRS, CEA, Cermep, HCL, INRIA, etc.).

Theranexus occupe actuellement une position unique dans le domaine du traitement des maladies du système nerveux central puisqu'elle détient en propre une méthode thérapeutique et une technologie visant à adresser des marchés jusque-là non couverts de manière satisfaisante par l'industrie pharmaceutique.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

- Janvier 2025 : la société annonce avoir étendu son horizon de trésorerie au moins jusqu'à la fin du premier trimestre 2026, grâce à des encaissements récents, et au soutien de ses partenaires bancaires, dont Bpifrance, qui ont accordé un différé de remboursement de 21 mois de la dette bancaire de la société. Conformément à l'accord conclu avec Exeltis le 17 décembre 2024, la société a, en effet, encaissé comme prévu le paiement initial de 2 M€, dont le remboursement pourra être exigé par Exeltis si Theranexus ne délivre pas ses éléments techniques avant le 31 octobre 2025. Bpifrance a également versé comme attendu 1,1 M€ comprenant le solde de l'aide de NeuroLead et la première tranche de financement du projet PickASO.
- En avril 2025, la société publie ses résultats annuels, et annonce une visibilité financière jusqu'à juin 2026, grâce à une gestion rigoureuse de ses ressources et aux encaissements potentiels à venir de son partenaire Exeltis. La société annonce l'arrêt de la ligne de financement mise en place avec Iris en juillet 2024. Depuis cette date, Iris avait souscrit 8 tranches d'ORA pour un montant total de 800 k€, et la société avait procédé au remboursement de 286 ORA, par l'émission de 1 384 461 actions nouvelles.
- En mai 2025, la société et son partenaire BBDF annoncent de nouvelles données issues de la vie réelle venant conforter fortement l'efficacité de Batten-1 (miglustat) dans le traitement de la maladie CLN3, également appelée maladie de Batten juvénile. L'analyse a porté sur l'évolution de l'acuité visuelle chez des patients atteints de CLN3 traités par Batten-1 (miglustat, n=11) comparativement à des patients non traités (n=22), à partir de données issues d'études d'histoire naturelle de la maladie, d'entretiens avec des familles, de publications scientifiques et de communications directes avec les prescripteurs. L'évaluation a concerné les patients présentant une acuité visuelle dont la valeur initiale était quantitativement mesurable (score d'acuité visuelle $\leq 1,9$ LogMAR) et disposant d'un suivi de l'évolution sous traitement sur 12 mois. Une méthode de scores de propension a été appliquée afin de garantir une comparaison appropriée entre les groupes traités et non traités. Cette analyse a mis en évidence une différence statistiquement significative et cliniquement pertinente en faveur de Batten-1, avec une préservation notable de l'acuité visuelle chez les patients traités par rapport aux patients non traités. Ces résultats viennent s'ajouter aux données positives de l'étude de phase 1/2 de Batten-1 et soulignent le potentiel du miglustat à répondre à un besoin médical non couvert dans la maladie de Batten. Le critère d'évaluation utilisé dans cette analyse en vie réelle est identique à celui retenu pour l'essai pivot de phase 3 à venir, dont le design a été validé par la Food and Drug Administration² (FDA) américaine et l'Agence européenne des médicaments³ (EMA).

ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE

Les efforts de réduction de coûts maintenus par la société permettent la poursuite de la baisse des charges d'exploitation, qui diminuent de près de 20% entre S1-2024 et S1-2025. Rappelons que les charges d'exploitation diminuaient déjà de 41% entre S1-2023 et S1-2024. Ainsi, en comparaison du 1^{er} semestre 2024, les autres achats et charges externes ont baissé de 19%, et les coûts salariaux ont diminué de 20%. Avec la prise en résultat de subventions d'exploitation à hauteur de 817 k€, et le crédit d'impôt recherche de la période, la société dégage une perte semestrielle de 1 072 k€.

En K€ (normes françaises)	S1-2025	S1-2024
Chiffre d'affaires		0
Produits d'exploitation	817	2 221
Autres achats et charges externes	1 043	1 294
Salaires et charges sociales	855	1 073
Dotations aux amortissements sur immobilisations	48	47
Autres charges d'exploitation	22	32
Charges d'exploitation	1 968	2 446
Résultat d'exploitation	-1 151	-226
Résultat financier	1	36
Résultat exceptionnel	39	0
Impôt sur les bénéfices	41	-291
Résultat net	-1 072	101

Les subventions d'exploitation pour le premier semestre 2025 s'élèvent à 817 K€, dont 245 K€ correspondent à des avances remboursables reçues dans le cadre du projet PSPC Neurolead, abandonnées par BPI France après la clôture du projet.

Les autres achats et charges externes sont en baisse sur le premier semestre 2025 à 1 043 K€ contre 1 294 K€. Ce poste est principalement constitué des frais de recherche et développement engagés par la Société. Le poste d'achats d'études et prestations de recherche a fortement diminué en raison de la fin en 2024 de l'essai clinique de phase 1/2 portant sur Batten-1, démarré au premier semestre 2022. Les autres charges ont également baissé en raison de la politique de réduction des coûts mise en place par la société depuis la fin de l'année 2023.

Les salaires et charges sociales sont en forte baisse, avec 855 K€ au premier semestre 2025 contre 1 073 K€ en 2024 pour la même période. Les effectifs ont été réduits, passant de 12 personnes au 30/06/2024 à 10 au 30/06/2025.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) calculé pour le premier semestre est de 37 K€ - montant faible compte tenu des encaissements de subventions de la part de Bpifrance sur cette période.

Le résultat est un déficit de 1 072 K€ au premier semestre 2025 contre un bénéfice de 101 K€ sur le premier semestre 2024.

Au 30 juin 2025, la trésorerie disponible s'établit à 2 124 K€ (contre 967 K€ au 30 juin 2024).

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le développement futur de la Société dépend en large partie de sa capacité à développer, enregistrer et commercialiser son actif le plus avancé TX01 en collaboration avec son partenaire Exeltis. La société poursuit les développements planifiés, conformément à l'accord de licence.

Par ailleurs, Theranexus maintient ses efforts et étudie toutes les possibilités pour poursuivre le développement de son actif Batten-1. Ce développement pourrait s'appuyer sur un partenariat industriel apportant les ressources nécessaires à la conduite d'un développement de phase III de Batten-1 dans la maladie de Batten ; ou encore sur un plan de développement différent visant au lancement d'une phase II, plus abordable financièrement qu'une phase III et permettant de dérisquer le projet en apportant des données supplémentaires avant le lancement ultérieur d'une phase III.

La Société a obtenu et publié en avril 2024 les résultats finaux de son étude de phase 1/2 dans la maladie Batten, et a annoncé en avril 2025 des données de vie réelle très positives soutenant l'efficacité de Batten-1 dans le traitement de la maladie de Batten CLN3.

La société poursuit par ailleurs ses travaux de recherche pour découvrir de nouveaux candidats-médicaments pertinents dans le traitement de pathologies rares du système nerveux central, en particulier dans le cadre du programme PickASO. Ce projet bénéficie d'un financement de 4,7 millions d'euros dans le cadre du plan d'investissement France 2030 pour développer une thérapie révolutionnaire d'activation de l'autophagie. Le consortium PickASO est mené par Theranexus, spécialisée dans les maladies rares neurologiques, et comprend Diverchim, experte de la synthèse de principes actifs pharmaceutiques, et le laboratoire ARNA de l'INSERM, premier acteur académique français dans le domaine des oligonucléotides antisens (ASO). Le financement par la BPI totalise 4,7M€ pour les trois membres du consortium, dont 3,0 M€ pour Theranexus (60% sous forme de subvention et 40% sous forme d'avance remboursable), étalés sur les 48 mois de durée du projet. Un versement initial de 761 k€ a été réalisé par BPI au bénéfice de Theranexus en janvier 2025.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes demeurent inchangés par rapport à ceux listés dans le document d'enregistrement universel de la Société, déposé le 29/04/2025. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Un contrat de travail lie la société avec Mathieu Charvériat, Directeur Général puis, depuis le 1^{er} avril 2024, Président – Directeur Général (contrat suspendu depuis le 13 janvier 2023).

Des informations plus détaillées sur ce contrat sont disponibles dans le document d'enregistrement universel de la Société, enregistré le 29/04/2025. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Société (www.theranexus.com).

3. COMPTES SEMESTRIELS

Les comptes condensés intermédiaires de la société au 30 juin 2025 ont été préparés conformément aux normes françaises.

Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les normes françaises et doivent être lus en complément des états financiers annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatifs en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance de la Société depuis les derniers états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

THERANEXUS SA

Comptes de l'exercice 2025

Sommaire

Table des matières

1	Informations financières sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA	4
1.1	<i>Bilan et compte de résultat, en euros</i>	4
	BILAN ACTIF	4
	BILAN PASSIF	5
	COMPTE DE RESULTAT	6
	COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	7
1.2	<i>Etat des variations des capitaux propres</i>	7
1.3	<i>Tableaux des flux de trésorerie</i>	8
2	Règles et méthodes comptables	9
2.1	<i>Principes et conventions générales</i>	9
2.2	<i>Permanence des méthodes</i>	9
2.3	<i>Principe de continuité de l'exploitation</i>	9
2.4	<i>Jugements et estimations de la direction de la société</i>	9
2.5	<i>Monnaie de présentation des comptes</i>	10
3	Principales méthodes comptables de la Société	10
3.1	<i>Chiffre d'affaires</i>	10
3.2	<i>Subvention d'exploitation</i>	10
3.3	<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	10
	3.2.1 <i>Les immobilisations incorporelles</i>	10
	3.2.2 <i>Les immobilisations corporelles</i>	10
	3.2.3 <i>Dépréciation des actifs</i>	10
	3.2.4 <i>Immobilisations financières</i>	10
3.3	<i>Opérations en devises</i>	11
3.4	<i>Provisions pour risques et charges</i>	11
3.5	<i>Engagement de retraite</i>	11
3.6	<i>Résultat exceptionnel</i>	11
3.7	<i>Résultat par action</i>	11
3.8	<i>CIR (Crédit d'Impôt Recherche)</i>	12
3.9	<i>Valeurs Mobilières de Placement</i>	12
4	Evènements significatifs	12
4.1	<i>Faits spécifiques</i>	12
4.2	<i>Evènements post-clôture</i>	12
5	Notes sur les comptes	13
5.1	<i>Subventions d'Exploitation</i>	13
5.2	<i>Autres produits d'exploitation</i>	13
5.3	<i>Autres achats et charges externes</i>	13
5.4	<i>Charges de personnel</i>	13
5.5	<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation</i>	14
5.6	<i>Résultat Financier</i>	14

5.7	Résultat Exceptionnel	14
5.8	Crédit d'impôt recherche	15
5.9	Etat des amortissements	15
5.10	Etat des amortissements	15
5.11	Etat des provisions	16
	5.11.1 Provisions sur les immobilisations financières	16
5.12	Etat des échéances des créances et des dettes	17
5.13	Produits et avoirs à recevoir	19
5.14	Trésorerie et équivalents de trésorerie	19
5.15	Charges constatées d'avance	19
5.16	Produits constatés d'avance	19
5.17	Composition du capital social	19
	5.17.1 Capital social actuel	19
	5.17.2 Capital social potentiel	20
	5.17.3 BSA	20
	5.17.4 BSPCE	21
	5.17.5 Attributions d'Actions Gratuites (AGA)	22
5.18	Avances remboursables	22
5.19	Emprunts et dettes financières	22
5.20	Fournisseurs et comptes rattachés	23
5.21	Charges à payer et avoirs à établir	23
5.22	Engagements hors bilan	23
	5.22.1 Engagement de retraite	23
	5.22.2 Engagement de licence avec le la fondation Beyond Batten disease	23
	5.22.3 Accord de consortium avec Diverchim et Inserm et financé par Bpi france	23
	5.22.4 Accord de licence avec Exeltis pour la commercialisation du TX01 de Theranexus	24
	5.22.5 Loyers	24
	5.22.6 Banques : Garanties affectées à un engagement auprès des banques	24
5.23	Rémunération des mandataires sociaux	24
5.24	Honoraires	24
5.25	Entreprises liées	24

1 Informations financières sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA

1.1 Bilan et compte de résultat, en euros

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	au 30/06/2025 (6 mois)		au 31/12/2024 (12 mois)		Variations	
	Brut	Amort/Déprécié*	Net	Net	Var	Var. %
IMMOBILISATIONS						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 532 766	(422 481)	1 110 285	1 002 229	108 056	11%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	782 361	(780 050)	2 311	3 472	(1 161)	-33%
Autres immobilisations corporelles	55 533	(44 070)	11 463	14 100	(2 637)	-19%
Immobilisations en cours						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	47 409		47 409	58 421	(11 012)	-19%
Prêts						
Autres immobilisations financières	74 729		74 729	79 750	(5 021)	-6%
ACTIF IMMOBILISE	2 492 798	(1 246 602)	1 246 196	1 167 972	88 224	
Avances & acomptes versés sur commandes						
CREANCES						
Clients et comptes rattachés	46 800		46 800		46 800	
Fournisseurs débiteurs	155 413		155 413	553 867	(398 454)	-72%
Personnel				6 711	(6 711)	-100%
Organismes sociaux	8 167		8 167	7 868	301	4%
Etat, impôts sur les bénéfices	792 058		792 058	754 456	37 602	5%
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	69 985		69 985	183 514	(113 529)	-62%
Autres	3 605		3 605	13 621	(10 016)	-74%
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 508 775		1 508 775	252 278	1 256 499	498%
Disponibilités	615 049		615 049	714 313	(99 264)	-14%
Charges constatées d'avance	83 455		83 455	95 001	(11 546)	-12%
Primes de remboursement des obligations						
Ecart de conversion actif						
ACTIF CIRCULANT	3 283 307		3 283 307	2 681 625	701 682	
TOTAL GENERAL	5 776 106	(1 246 602)	4 529 504	3 739 597	889 907	

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	au 30/06/2025 (6 mois)	au 31/12/2024 (12 mois)	Variations	
			Var.	Var. %
Capital social ou individuel	94 398	2 134 137	(2 039 739)	-96%
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	379 743	143 039	236 704	65%
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(2 306 270)	(2 806 654)	500 384	-78%
Résultat de l'exercice	(1 071 910)	(1 765 156)	693 246	-39%
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	(2 904 040)	(2 294 634)	(609 406)	27%
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	1 015 886	637 721	378 165	59%
AUTRES FONDS PROPRES	1 015 886	637 721	378 165	59%
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles		62 505	(62 505)	-100%
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 755 966	1 720 632	35 334	2%
Emprunts et dettes financières diverses	1 125 000	1 088 102	36 898	3%
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 199 955	1 945 115	(745 160)	-38%
Personnel	165 379	267 686	(102 308)	-38%
Organismes sociaux	154 301	240 821	(86 520)	-36%
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 523	62 694	(54 171)	-86%
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 533	8 955	(422)	-5%
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance	2 000 000		2 000 000	
DETTES	6 417 657	5 396 510	1 021 147	19%
Ecart de conversion passif				
TOTAL GENERAL	4 629 604	3 739 697	789 906	21%

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	au 30/06/2025 (6 mois)	au 30/06/2024 (6 mois)	Variations	
					Var.	Var. %
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services Chiffre d'affaires Nets Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges Autres produits TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			806 044	2 213 292	(1 407 248)	-64%
			4 563	7 167	(2 604)	-36%
			6 637	261	6 376	2443%
			817 244	2 220 720	(1 403 476)	
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock matières premières et autres approvisionnements Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges Autres charges TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			(1 027 190)	(1 293 281)	266 091	-21%
			(15 516)	(2 271)	(13 245)	583%
			(593 315)	(699 969)	106 654	-15%
			(261 292)	(373 359)	112 067	-30%
			(48 623)	(47 400)	(1 223)	3%
			(22 502)	(30 015)	7 513	-25%
			(1 968 438)	(2 446 295)	477 857	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(1 151 194)	(225 575)	(925 619)	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV) Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			45 439	82 709	(37 270)	-45%
			5 490		5 490	
			808	7 738	(6 930)	-90%
			51 737	90 447	(38 710)	
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilés Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			(51 910)	(17 065)	17 065	-100%
			(751)	(33 286)	(18 024)	56%
				(4 425)	3 674	-83%
			(52 662)	(54 776)	2 114	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			(925)	35 671	(36 596)	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+IV+V-VI)			(1 152 119)	(189 904)	(962 214)	

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	au 30/06/2025 (6 mois)	au 30/06/2024 (6 mois)	Variations	
			Var.	Var. %
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	39 000		39 000	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	39 000	0	39 000	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	0	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	39 000	0	39 000	
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices	41 208	290 707	(249 499)	-96%
TOTAL DES PRODUITS ((II+IV)+V+VII)	907 981	2 311 167	(1 403 186)	
TOTAL DES CHARGES ((II+V)+VI+VII+IX+X)	(1 979 892)	(2 210 364)	230 472	
RESULTAT NET	(1 071 910)	100 802	(1 172 713)	
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier				

1.2 Etat des variations des capitaux propres

En euros	NOMBRE D'ACTION EMSES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSI ON	RESERVES	REPORT A NOUVEAU	AUTRES VARIATIONS	RESULTAT DE LA PERIODE	CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2023	7 788 724	1 509 681	4 021 298		6 827 963			(896 974)
Affectation du résultat net de la période 2023			(4 021 298)		(2 806 655)		6 827 963	
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires								
Augm ⁿ de capital par conversion d'obligations en actions	691 425	172 856	164 639					337 495
Autres variations	86 400	21 600	(21 600)					
Affectation du résultat net de la période 2024							(1 765 156)	(1 765 156)
AU 31 DECEMBRE 2024	8 536 549	2 134 137	143 039		(9 634 609)			(2 294 636)

En euros	NOMBRE D'ACTION EMSES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSI ON	RESERVES	REPORT A NOUVEAU	AUTRES VARIATIONS	RESULTAT DE LA PERIODE	CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2024	8 536 549	2 134 137	143 039		(2 806 654)		(1 765 156)	(2 294 634)
Affectation du résultat net de la période 2024					(1 765 156)		1 765 156	
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires								
Augm ⁿ de capital par conversion d'obligations en actions	903 202	225 801	236 704					462 505
Autres variations		(2 265 540)			2 265 540			(0)
Affectation du résultat net de la période 2025							(1 071 910)	(1 071 910)
AU 30 JUIN 2025	9 439 751	94 397	379 743		(2 306 270)		(1 071 910)	(2 904 040)

1.3 Tableaux des flux de trésorerie

En euros	au 30/06/2025 (6 mois)	au 30/06/2024 (6 mois)
Résultat de l'exercice	(1 071 910)	100 802
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements	48 623	47 400
Dotations aux provisions		17 065
Reprises sur provisions	(5 490)	
Reprises sur amortissements		
Intérêts courus d'emprunts	(35 602)	
Vnc des éléments d'actif mis au rebut		
Plus-values de cession nettes d'impôt		
Gains/pertes sur contrat de liquidité	(28 747)	
Gains/pertes de change	(57)	(3 312)
Abandon d'avance remboursable requalifiée en subvention	(245 314)	(2 200 800)
Intérêts nets reçus	(16 963)	
Intérêt financiers nets versés	87 513	33 286
Marge brute d'auto-financement	(1 267 947)	(2 005 559)
Variation des intérêts courus sur obligations convertibles et emprunts		
Variation du besoin en fond de roulement		
Variation des créances	455 822	(232 433)
Variation des dettes	1 011 420	(41 674)
Variation du besoin en fonds de roulement	1 467 242	(274 107)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	199 295	(2 279 666)
Acquisition d'immobilisations		
Immobilisations incorporelles	(151 265)	(15 528)
Immobilisations corporelles	(1 615)	(2 176)
Immobilisations financières		
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	0	
Immobilisations financières	50 000	7 692
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(102 881)	(10 012)
Augmentation de capital en numéraire	400 000	
Souscription d'emprunts		
Dont obligations convertibles	0	
Dont Adi	125 000	
Dont emprunt auprès établissement bancaire	256 233	
Dont avance remboursable	610 987	
Gain de change		
Perte de change		
Intérêts nets reçus	16 963	
Intérêt financiers nets versés	(87 513)	(33 286)
Gains/pertes de change	57	3 312
Remboursement d'emprunt	(260 905)	(831 462)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 060 821	(861 436)
VARIATION DE TRESORERIE	1 157 235	(3 151 114)
Trésorerie d'ouverture	966 589	4 904 735
Trésorerie de clôture	2 123 824	1 753 621
Variation de trésorerie	1 157 235	(3 151 114)

THERANEXUS est une société anonyme spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en biotechnologie.

2 Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

2.1 Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable au 31 décembre 2025;

2.2 Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

2.3 Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.

La société dispose d'une trésorerie de 2 124 k€ au 30 juin 2025, pour couvrir ses charges d'exploitation futures, elle a bénéficié en janvier 2025 d'encaissements de montants significatifs : 2m€ de son partenaire Exeltis, et, de Bpifrance, 403 k€ pour solde du projet Neurolead, et 761 k€ pour le projet PickASO. Le remboursement du crédit d'impôt recherche (CIR) 2024 d'un montant de 754 k€ a été obtenu en août 2025.

La société estime donc être en mesure d'assurer son exploitation dans les 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes.

La Société prévoit d'être en mesure d'obtenir des financements supplémentaires grâce à un ou plusieurs accords de licence, partenariats commerciaux ou autres accords similaires possibles; ou par le financement d'investisseurs institutionnels ou stratégiques dans le cadre de levées de fonds sur les marchés de capitaux, de financements par emprunt ou d'une combinaison des deux. Cependant ces financements n'ont pas été pris en compte pour analyser la continuité d'exploitation sur les 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes.

2.4 Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- le pourcentage d'avancement des projets, entrant dans le cadre du calcul des subventions,
- le crédit d'impôt recherche.

2.5 Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

3 Principales méthodes comptables de la société

3.1 Chiffre d'affaires

La société Theranexus SA, étant en phase de recherche, ne réalise pas encore de chiffre d'affaires.

3.2 Subvention d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte du rythme des dépenses correspondantes et telles que définies dans les contrats, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Par exception les subventions Neurolead et PickASO sont reconnues après validation auprès de la BPI de l'atteinte d'étapes clés prédéfinies dans le contrat.

3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.2.1 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à un accord de licence exclusive mondiale, signé en décembre 2019 avec la fondation américaine Beyond Batten Disease portant sur le candidat-médicament Batten-1, en cours de développement dans la forme juvénile de la maladie de Batten.

Les brevets et licences sont amortis de manière linéaire sur la durée de protection desdits brevets et licences, soit entre 15 et 20 ans actuellement.

Les dépenses de recherche et développement ne sont pas immobilisées, elles sont comptabilisées en charges.

En 2024, des frais d'avocat en propriété intellectuelle ont été capitalisés pour un montant de 4 k€

3.2.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue suivante :

Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Installations techniques	de 4 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

3.2.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritères, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

3.2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et d'un contrat de liquidité signé en 2017 à la suite de l'introduction en bourse de la société.

3.3 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

3.4 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'est pas provisionnée dans les comptes de la société tel que permis par la législation française.

3.5 Engagement de retraite

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

<u>Paramètres économiques :</u>	
Revalorisation annuelle des salaires:	2 % (tendance à long terme)
Taux d'actualisation retenu:	3.35 % au 31/12/2024
Taux de turn-over :	faible
Table de mortalité :	INSEE 2024
<u>Paramètres sociaux :</u>	
Engagements retraites :	63 166,22 €
Départ volontaire:	Entre 60 et 67 ans
Taux de charges sociales à long terme moyen:	40 %.

3.6 Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la société, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Au titre de l'exercice 2025, la société a cédé pour 39 k€ du matériel de laboratoire provenant du projet Neurolead totalement amorti, cette vente a été enregistrée en produit exceptionnel et constitue donc le résultat exceptionnel de l'exercice.

3.7 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE et AGA) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.8 CIR (crédit d'impôt recherche)

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre état partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. La société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche 2024, au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur.

3.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement détenues par la société sont rapidement convertibles en liquidités.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

4 Evènements significatifs

4.1 Faits spécifiques

En décembre 2024, Theranexus et Exeltis ont annoncé un accord de licence et de distribution pour la commercialisation du TX01, une nouvelle formulation destinée aux maladies de Gaucher et de Niemann-Pick de type C. Exeltis obtient les droits exclusifs pour plusieurs régions, dont l'UE, le Royaume-Uni, l'Amérique latine et le Moyen-Orient. Theranexus doit fournir avant octobre 2025 les documents nécessaires pour appuyer le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché pour conserver le paiement initial de 2 millions d'euros reçu en janvier 2025 après la signature de l'accord. Dans la même période les partenaires bancaires ont accepté de soutenir la société en permettant le réaménagement de la dette bancaire de la société. Ce soutien a été matérialisé par un accord écrit, repoussant les échéances de 21 mois pour les plus importantes.

Au premier trimestre 2025, dans le cadre de la ligne de financement, 4 nouvelles tranches d'ORA de 100 k€ ont été souscrites par IRIS, et la société a procédé au remboursement de 151 ORA, par l'émission de 693 136 actions nouvelles.

Les encaissements significatifs suivants ont eu lieu en janvier 2025 : 403 k€ comme solde du programme Neurolead, 761 k€ au titre du premier versement du projet PickASO, et 2000 k€ suite à la signature du contrat de licence avec la société Exeltis.

Le contrat de liquidité confié à Portzamparc a été réduit de 50 k€, afin pour la société de se conformer à la modification de la réglementation des contrats de liquidité sous le référentiel AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 entré en vigueur en janvier 2019.

4.2 Evènements post-clôture

Depuis le 30 juin 2025, la société a encaissé le CIR 2024, pour un montant de 754 k€, en août 2025.

5 Notes sur les comptes

5.1 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation pour le premier semestre 2025 s'élèvent à 806 k€, correspondant principalement aux projets Neurolead (341 k€) et PickASO (457 k€). La société a également enregistré 8 k€ en subventions d'exploitation, versées par l'ASP dans le cadre des aides aux contrats d'apprentissage.

5.2 Autres produits d'exploitation

En euros	30/06/2025	30/06/2024
Transfert de charge d'exploitation	4 563	7 167
Autres produits	6 637	261
Autres produits d'exploitation	11 200	7 428

5.3 Autres achats et charges externes

En euros	30/06/2025	30/06/2024
Achat d'études et prestations de recherche	664 852	974 206
Honoraires	120 523	135 715
Frais de voyage et déplacement, réception	7 257	10 367
Publicités	48 585	44 244
Divers	185 973	128 749
Autres achats et charges externes	1 027 190	1 293 281

On observe une baisse globale des achats et charges externes, par rapport à la même période en 2024, liée principalement à l'évolution du poste études et prestations de recherche qui diminue de plus de 30 %. Cela correspond à la baisse d'activité en clinique : l'essai clinique de phase 1-2 dans la maladie de Batten est arrivé à son terme courant 2024.

En revanche, le poste "Divers" a augmenté en raison d'importants entretiens effectués sur les machines utilisées pour le projet Pick ASO.

5.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	30/06/2025	30/06/2024
Salaire et traitement	593 315	699 969
Charges sociales	261 292	373 359
Charges de personnel	854 607	1 073 328

Les salaires et traitements ont significativement évolué entre 2024 et 2025 du fait de la réduction des effectifs de la société en 2024.

L'évolution de l'effectif moyen est la suivante :

En unités	30/06/2025	31/12/2024
Cadre	9	9
Non cadre	1	1

5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation

En euros	30/06/2025	30/06/2024
Dotations aux amortissements	48 623	47 400
Dotations aux provisions	0	
Reprises sur provisions pour risques et charges	0	
Reprise sur dépréciations des immobilisations incorporelles	0	
Total	48 623	47 400

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	30/06/2025	30/06/2024
Immobilisations incorporelles	43 209	39 968
Immobilisations corporelles	5 414	7 432
Dotations aux amortissements	48 623	47 400

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont stables entre les premiers semestres 2024 et 2025, l'amortissement du matériel de laboratoire pour le projet Neurolead arrivant à son terme. Il n'y a pas eu de nouveaux investissements au cours de l'exercice 2024. Le plan d'amortissement de la licence Batten et des brevets dérivés continue au cours de l'exercice 2025.

5.6 Résultat financier

En euros	30/06/2025	30/06/2024
Revenus de placements financiers	16 963	82 709
Reprise dépréciations financières	5 490	
Différences positives de change	808	7 738
Autres produits financiers	28 477	
Total Produits financiers	51 737	90 447
Dotations dépréciations financières	0	(17 065)
Intérêts sur autres emprunts	(51 910)	(33 286)
Différences négatives de change	(751)	(4 425)
Autres charges financières	0	
Total Charges financières	(52 662)	(54 776)
Résultat Financier	(925)	35 671

5.7 Résultat exceptionnel

En euros	30/06/2025	30/06/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	39 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	
Total produits exceptionnels	39 000	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	
Total charges exceptionnelles	0	
Résultat Exceptionnel	39 000	0

Le projet Neurolead étant terminé, une partie du matériel, qui ne sera plus utilisé et qui avait été totalement amorti, a été cédée à un partenaire scientifique pour la somme de 39 k€. Cette opération n'ayant pas de rapport avec l'activité courante de la société, le produit issu de la transaction a été comptabilisé en produit exceptionnel et constitue donc le résultat positif exceptionnel de l'exercice 2025.

5.8 Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche a été évalué au titre du premier semestre 2025 à 37 602 €. Le calcul prend en compte la subvention encaissée dans le cadre des projets Neurolead et PickASO. Le CIR était de 754 k€ pour l'année 2024 et a été remboursé à la société en août 2025.

5.9 Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2024			31/12/2024
Brevets	8 084			8 084
Licences	1 343 763	29 655		1 373 417
TOTAL 1	1 351 847	29 655	0	1 381 501
Installations tec, mat et outillages Industriels	982 361		(200 000)	782 361
Matériel de bureau, informatique, mobilier	50 849	3 068		53 917
TOTAL 2	1 033 210	3 068	(200 000)	836 279
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	232 540		(88 878)	143 661
TOTAL 3	232 540	0	(88 878)	143 661
TOTAL GENERAL	2 617 597	32 723	(288 878)	2 361 441

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2025			30/06/2025
Brevets	8 084			8 084
Licences	1 373 417	151 265		1 524 682
TOTAL 1	1 381 501	151 265	0	1 532 766
Installations tec, mat et outillages Industriels	782 361			782 361
Matériel de bureau, informatique, mobilier	53 917	1 615		55 533
TOTAL 2	836 279	1 615	0	837 894
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	143 661			122 138
TOTAL 3	143 661	0	0	122 138
TOTAL GENERAL	2 361 441	152 881	0	2 492 798

5.10 Etat des amortissements

au 31/12/2024				
Situations et mouvements de l'exercice				
	Début exercice 01/01/2024	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	298 644	80 628		379 272
TOTAL 1	298 644	80 628	0	379 272
Installations tec, mat et outillages Industriels	976 569	2 321	(200 000)	778 890
Matériel de bureau, informatique, mobilier	26 543	13 275		39 817
TOTAL 2	1 003 111	15 596	(200 000)	818 707
TOTAL GENERAL	1 301 755	96 224	(200 000)	1 197 979

au 30/06/2025				
Situations et mouvements de l'exercice				
	Début exercice 01/01/2025	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 30/06/2025
Immobilisations incorporelles	379 272	43 209		422 481
TOTAL 1	379 272	43 209	0	422 481
Installations tec, mat et outillages Industriels	778 890	1 160		780 050
Matériel de bureau, informatique, mobilier	39 817	4 253		44 070
TOTAL 2	818 707	5 414	0	824 120
TOTAL GENERAL	1 197 979	48 623	0	1 246 602

5.11 Etat des provisions

5.11.1 Provisions sur les immobilisations financières

au 31/12/2024		Situations et mouvements de l'exercice		
	Début exercice 01/01/2024	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 31/12/2024
Immobilisations financières	45 249	5 490	(45 249)	5 490
TOTAL GENERAL	45 249	5 490	(45 249)	5 490

au 30/06/2025		Situations et mouvements de l'exercice		
	Début exercice 01/01/2025	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 30/06/2025
Immobilisations financières	5 490	(5 490)		0
TOTAL GENERAL	5 490	(5 490)	0	0

5.12 Etat des échéances des créances et des dettes

au 31/12/2024

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	79 750		79 750
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés	6 711	6 711	
Organismes sociaux	7 866	7 866	
- Impôts sur les bénéfices	754 456	754 456	
- T.V. A	183 514	183 514	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	13 621	13 621	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	553 867	553 867	
Charges constatées d'avance	95 001	95 001	
TOTAL GENERAL	1 694 786	1 615 036	79 750

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	62 505	62 505		
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 720 632	644 251	1 076 381	
Emprunts et dettes financières diverses	1 088 102	445 602	642 500	
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 945 115	1 945 115		
Personnel	267 686	267 686		
Organismes sociaux	240 821	240 821		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	62 694	62 694		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 955	8 955		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	5 396 510	3 677 629	1 718 881	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 114 505			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	0			

au 30/06/2025

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	74 729		74 729
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	8 167	8 167	
- Impôts sur les bénéfices	792 058	792 058	
- T.V. A	69 985	69 985	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	3 605	3 605	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	155 413	155 413	
Charges constatées d'avance	83 455	83 455	
TOTAL GENERAL	1 187 412	1 112 683	74 729

Les créances « Impôts sur les bénéfices » correspondent au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôt Famille. En l'absence de résultat imposable, et répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de leur constatation. À l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituée à l'entreprise.

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 755 966	210 068	1 545 898	
Emprunts et dettes financières diverses	1 125 000	76 111	928 889	120 000
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 199 955	1 199 955		
Personnel	165 379	165 379		
Organismes sociaux	154 301	154 301		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 523	8 523		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 533	8 533		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	2 000 000	2 000 000		
TOTAL GENERAL	6 417 657	3 822 870	2 474 787	120 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	610 987			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	(260 905)			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	0			

5.13 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2025	30/06/2024
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations	0	
Autres immobilisations financières	0	
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	46 800	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES		
TOTAL	46 800	0

5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	30/06/2025	30/06/2024
Valeurs mobilières de placement	1 508 775	252 276
Disponibilités	615 049	714 313
Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts	2 123 824	966 589
Dépréciation		
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets	2 123 824	966 589

Les valeurs mobilières de placement de la société présentent un caractère liquide et ont donc été intégrées au poste de trésorerie.

5.15 Charges constatées d'avance

En euros	30/06/2025	31/12/2024
Prestations de services R&D	58 226	75 217
Charges liées au personnel	0	
Assurances et divers	25 229	19 783
Divers autres	0	
TOTAL	83 455	95 001

Les charges constatées d'avance sont constituées des prestations de services de recherche et développement, des charges liées au personnel, des assurances et de charges diverses. Les charges constatées d'avance sur les prestations de R&D résultent de la facturation déjà reçue par la société pour des études non encore réalisées (ou réalisées partiellement).

5.16 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 30 juin correspondent aux 2 millions d'euros reçus en janvier 2025 du partenaire Exeltis. Theranexus doit fournir avant octobre 2025 les documents nécessaires pour appuyer le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché pour conserver le paiement initial de après la signature de l'accord. Ce n'est qu'après cette date que la somme pourra être reconnue en chiffre d'affaires.

5.17 Composition du capital social

5.17.1 Capital social actuel

Au 30 juin 2025, le capital social de la Société est fixé à 94 397,51 €. Il est divisé en 9 439 751 actions ordinaires de 0.01 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

5.17.2 Capital social potentiel

Au 30 juin 2025, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises par exercice de bons de souscription et conversion d'obligations convertibles est de 399 120 actions correspondant à :

5.17.3 BSA

	BSA 2016-1	BSA 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSA	29-oct-14	20-juin-19
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSA	24-mars-16	11-juil-19
Nombre maximum de BSA autorisés	2 691	340 000
Nombre total de BSA attribués	2 691	251 635
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (1)	10 764	251 635
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>		
<i> Franck Mouthon</i>	-	-
<i> Mathieu Charvériat</i>	-	-
Date d'expiration des BSA	23-mars-26	11-juil-21
Prix de souscription d'une action (1)	3,095	5,570
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2024	3 588	156 343
Nombre cumulé de BSA annulés ou caducs	-	95 292
BSA restants au 31 décembre 2024	1 794	-
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2024 (1)	7 176	-

(1) Les BSA 2016-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :

1/3 des BSA sont immédiatement exerçables par chacun des titulaires à compter de leur souscription ;
1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du premier anniversaire de leur émission par le directoire ;

1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du deuxième anniversaire de leur émission par le directoire ;

Les BSA pouvant l'être, devront être exercés au plus tard dans les 10 ans de leur émission, soit au plus tard le 23 mars 2026, à peine de caducité.

Par exception à ce qui précède, en cas de signature d'un traité de fusion par voie d'absorption de la Société par une autre société, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la société, agissant seul(s) ou de concert, à un ou plusieurs tiers d'un nombre d'actions ayant pour effet de transférer le contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) de la société à ce ou ces tiers (une « Opération »), les droits d'exercice des BSA seront accélérés de sorte que les titulaires de BSA puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSA non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.

En outre, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSA pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :

au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;

dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSA, étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSA au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.

Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSA.

(2) Les BSA 2019-1 sont exerçables ainsi qu'il suit :

A n'importe quel moment à partir de la date d'émission et ce pour une durée de deux ans
Chaque BSA donne droit à l'émission d'une action ordinaire nouvelle

5.17.4 BSPCE

	BSPCE 2016-1 (1)	BSPCE 2016-2	BSPCE 2016-3 (2)	BSPCE 2016-4	BSPCE 2017-1	BSPCE 2018-1	BSPCE 2018-2	BSPCE 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE	29-oct-14	29-oct-14	29-oct-14	27-avr-16	26-sept-17	20-jun-18	20-jun-18	20-jun-18
Date de la décision du conseil d'administration ou de directeur attribuant les BSPCE	24-mars-16	24-mars-16	24-mars-16	27-avr-16	09-oct-17	12-sept-18	17-oct-18	17-mai-19
Nombre maximum de BSPCE autorisés	26 918	26 918	26 918	13 460	340 000	340 000	340 000	340 000
Nombre total de BSPCE attribués	4 488	1 794	4 486	13 460	300 000	9 600	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (3)	17 952	7 176	17 944	53 840	300 000	9 600	2 000	2 000
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>								
<i>Frédéric Mouchon</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
<i>Mathieu Charvriat</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
Date d'expiration des BSPCE	23-mars-26	23-mars-26	23-mars-26	26-avr-26	09-oct-27	12-sept-28	17-oct-28	17-mai-29
Prix de souscription d'une action	3,095	3,095	3,095	3,095	15,500	15,500	15,500	5,930
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	4 488	-	1 496	4 484	4 800	3 200	-	-
BSPCE restants au 31 décembre 2024	-	1 794	2 990	8 976	295 200	4 800	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2024	17 952	7 176	17 944	44 872	295 200	4 800	2 000	2 000

(1) L'exercice des BSPCE 2016-1 est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire du conseil d'administration.

(2) Concernant les BSPCE BSPCE 2016-3 2,495 sont d'ores et déjà exerçables, et 748 le seront sous condition de présence à compter du 1er Janvier 2020

L'exercice du solde des BSPCE 2016-3 (soit 2.243 BSPCE 2016-3) est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire prise par le conseil d'administration.

(3) Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 4 (et de la multiplication corrélatrice du nombre d'actions composant le capital social par 4) décidée par l'assemblée générale du 26 septembre 2017.

(4) Dispositions communes aux BSPCE 2016-1, 2016-2, 2016-3, 2016-4, 1017-1, 2018-1, 2018-2 et 2019-1 (ensemble les « BSPCE ») :

Par exception à ce qui précède, en cas de réalisation d'une Opération (tel que ce terme est défini au paragraphe 21.1.4.1), les droits d'exercice des BSPCE seront accélérés de sorte que les titulaires de BSPCE puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSPCE non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération. En outre que, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSPCE pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :

- dans le mois suivant la cessation par le titulaire de BSPCE, à son initiative ou à celle de la ou des sociétés concernées, de toute fonction salariée ou de mandataire social au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle ou par lesquelles elle est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;
- dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSPCE, étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSPCE au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.

Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSPCE.

5.17.5 Attributions d'Actions Gratuites (AGA)

	AGA 2021	AGA 2022	AGA 2023	AGA 2024
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les Actions Gratuites	16-juin-21	22-juin-22	08-juin-23	27-juin-24
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les Actions Gratuites	16-déc-21	15-déc-22	07-mai-24	17-juin-25
Nombre maximum d'action gratuites autorisées	340 000	340 000	340 000	340 000
Nombre total d'action gratuites attribuées	45 000	46 200	336 000	330 000
<i>Dont attribuées aux dirigeants mandataires sociaux**</i>				
<i>Franck Mouthon</i>	6 900	6 900	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	6 900	6 900	150 000	100 000
Date de fin de période d'acquisition des actions gratuites	16-déc-22	15-déc-23	07-mai-25	17-juin-26
Date de fin de période de conservation minimum des actions gratuites	16-déc-24	15-déc-25	07-mai-27	17-juin-28
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 31 décembre 2025	43 800	42 600	-	-
Nombre d'actions gratuites annulées (du fait du départ avant la fin de la période d'acquisition)	1 200	3 600	4 000	-
Nombre total d'actions gratuites au 31 décembre 2025	43 800	42 600	332 000	330 000

5.18 Avances remboursables

En euros	31/12/2024	Augmentation	Rembt/Abandon	30/06/2025
BPI France ADI	87 521	12 493		100 014
BPI France PSPC « NEUROLEAD »	550 200	306 643	(245 314)	611 529
BPI Avance R. PICKASO		304 344		304 344
Total avances remboursables	637 721	623 480	(245 314)	1 015 886

En euros	Montant initial	Restant dû au 31/12/2024	Restant dû au 30/06/2025	Durée
BPI Avance R. ADI	800 021	87 521	100 014	4 ans
BPI Avance R. PSPC	2 751 000	550 200	611 529	9 ans et 3 mois
BPI Avance R. PICKASO	304 344	0	304 344	10 ans
Total	3 855 365	637 721	1 015 886	

Les avances remboursables sont comptabilisées en Autres Fonds Propres, elles ont augmenté en net de 378 k€ par rapport au 31 décembre 2024. La société a reçu le solde correspondant au financement du projet Neurolead et le premier versement pour le financement PICKASO.

5.19 Emprunts et dettes financières

En euros	Montant initial	Restant dû au 31/12/2024	Restant dû au 30/06/2025	Durée	Taux
ORAs IRIS		62 505		1 an	0%
Emprunt SG 825K	825 000			4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BNP 850K	850 000			4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt CE 825K	825 000			4 ans et 5 mois	2,50%
Emprunt BPI 800K€ Innovation - RDI	800 000	760 000	800 000	5 ans	0,92%
PGE - SG	850 000	427 458	427 458	6 ans	n/a
PGE - BNP	850 000	438 920	438 920	6 ans	n/a
PGE - CE	850 000	482 379	429 172	6 ans	n/a
PGE - BPI	850 000	371 875	480 417	6 ans	n/a
Emprunt BPI 350K€	350 000			9 ans	5,88%
Emprunt BPI 650K€	650 000	292 500	325 000	8 ans	4,08%
Intérêts courus		35 602		n/a	n/a
Total	7 700 000	2 871 239	2 880 966		

5.20 Fournisseurs et comptes rattachés

au 31/12/2024

En euros	31/12/2024	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	876 146	876 146		
Factures non parvenues	1 068 969	1 068 969		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 945 115	1 945 115		

au 30/06/2025

En euros	30/06/2025	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	2 542 136	2 542 136		
Factures non parvenues	657 819	657 819		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 199 955	3 199 955		

5.21 Charges à payer et avoirs à établir

Néant

5.22 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés ou à recevoir sont les suivants :

5.22.1 Engagement de retraite

La provision pour départ de retraite n'est pas comptabilisée dans le bilan.

Le montant de l'engagement hors bilan s'élève à :

- 75 k€ charges sociales comprises au 30 juin 2025
- 63 k€ charges sociales comprises au 31 décembre 2024

5.22.2 Engagement de licence avec la fondation Beyond Batten disease

La société a signé en décembre 2019 un accord de licence exclusive mondiale avec la fondation américaine 'Beyond Batten Disease Foundation' pour le candidat-médicament Batten-1 dans la maladie de Batten.

L'accord de licence exclusive et mondiale entre BBDF et Theranexus prévoit le développement clinique du candidat-médicament Batten-1 jusqu'à son enregistrement, ainsi que l'exploitation commerciale de celui-ci.

En contrepartie de cette licence, l'accord prévoit, de la part de Theranexus, le paiement à BBDF de sommes forfaitaires à la signature, à l'enregistrement et à l'atteinte d'objectifs commerciaux post-enregistrement. De plus, le contrat prévoit le versement de redevances calculées sur la base des ventes nettes de Batten-1 une fois celui-ci commercialisé par Theranexus.

5.22.3 Accord de consortium avec Diverchim et Inserm et financé par Bpifrance

En avril 2024, Theranexus a annoncé l'obtention d'un financement de 4,7 M€ sur 3 ans pour le projet PickASO, mené en consortium avec Diverchim et l'INSERM.

Theranexus, en tant que chef de file, vise à développer un oligonucléotide antisens (ASO), un candidat médicament innovant ciblant TFEB, une protéine clé dans le contrôle de l'autophagie. L'objectif est de conduire son développement jusqu'à son entrée en phase clinique. Pour y parvenir, Theranexus s'appuiera sur son expertise en maladies neurologiques rares, sur les compétences du laboratoire ARNA de l'INSERM en chimie des ARN, ainsi que sur le savoir-faire de Diverchim en synthèse pharmaceutique industrielle.

Les subventions PickAso sont comptabilisées en résultat après validation auprès de la BPI de l'atteinte d'étapes clés prédéfinies dans le contrat. La première partie de l'aide, d'un montant de 761 K€, a été encaissée en janvier 2025. La première étape clé du projet PickAso est fixée au 1^{er} février 2026.

5.22.4 Accord de licence avec Exeltis pour la commercialisation du TX01 de Theranexus

En décembre 2024 a été signé un accord de licence et de distribution commerciale pour le TX01 de Theranexus, une nouvelle formulation d'un composé déjà approuvé destiné au traitement de deux maladies neurologiques rares : la maladie de Gaucher et la maladie de Niemann-Pick de type C.

Cet accord prévoit la cession des droits exclusifs de distribution et de commercialisation à Exeltis dans plusieurs régions clés, notamment l'Union européenne, le Royaume-Uni, l'Amérique latine et certains pays du Moyen-Orient .

Il comprend un paiement initial de 2 millions d'euros , des paiements conditionnés aux étapes de développement et de commercialisation, ainsi que des redevances progressives sur les ventes. Toutefois, la totalité ou une partie des paiements initiaux et des étapes de développement déjà versés pourraient être remboursés à Exeltis si Theranexus ne fournissait pas les documents nécessaires pour soutenir le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché avant le 31 octobre 2025.

5.22.5 Loyers

La Société a signé en avril 2022 un bail avec l'organisme public Vallée Sud pour la location de bureaux à Fontenay-aux-Roses. Ce bail a pris effet en juillet 2022. Ces bureaux sont à proximité du CEA de Fontenay-aux-Roses où étaient situés l'essentiel des bureaux de la société et qui continue d'héberger le principal laboratoire de la Société dans le cadre d'un contrat de collaboration avec le CEA. Le loyer annuel était de 123 k€, pour une durée de 9 ans, avec une capacité de dénonciation triennale ajoutée à une capacité de dénonciation pour la société avec un préavis de 3 mois.

En février 2024 un avenant a été signé entre les parties pour rendre une partie des locaux en raison de la diminution des effectifs, le nouveau loyer annuel est 64,5 k€ pour 215 m2 et 5 places de parking.

Par ailleurs des locaux à la Lyon sont loués pour un montant non significatif (5 k€ par an).

5.22.6 Banques : Garanties affectées à un engagement auprès des banques

Type	Devise	Montant
Contregarantie société cautionnement. Bnp	EUR	784 197
Assurance contrat garantie par l'état bnp	EUR	871 329
Intervention bpfrance financement	EUR	340 000
Assurance contrat garantie par l'état CE	EUR	442 861
Nantissement de fonds de commerce SG	EUR	850 000
Total		3 288 387

5.23 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2024 au 30 juin 2024 est de 156 927 €.

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2025 au 30 juin 2025 est de 196 935 €

5.24 Honoraires

En euros	30/06/2025	31/12/2024
Honoraires des commissaires aux comptes (Ernst & Young)	34 916	121 028
Honoraires autres	85 608	355 642
Totaux	120 523	476 670

5.25 Entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des entreprises liées.

4. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT

Le tableau détaillé de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société à la date du 30 juin 2025.

	Situation à la date du présent document		Situation à la date du présent document sur une base diluée (4)						Droits de vote (5)		
	Nombre d'actions ordinaires	%	Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice des instruments dilutifs en circulation				Nombre d'actions total post exercice des instruments dilutifs en circulation		Nombre	%	
			BSA	BSPCE	AGA	Total instruments dilutifs	Total instruments dilutifs % base diluée	Total base diluée			%
Franck Mouthon	331 576	3,6%	-	106 924	-	106 924	1,0%	438 500	4,3%	649 352	6,3%
Mathieu Charvériat	331 576	3,6%	-	106 924	250 000	356 924	3,5%	688 500	6,7%	649 352	6,3%
Total fondateurs	663 152	7,2%	-	213 848	250 000	463 848	4,5%	1 127 000	10,9%	1 298 704	12,6%
Salariés et autres personnes physiques	-	0,0%	-	178 096	424 600	602 696	5,8%	602 696	5,8%	-	0,0%
Total fondateurs & salariés	663 152	7,2%	-	391 944	674 600	1 066 544	10,4%	1 729 696	16,8%	1 298 704	12,6%
Beyond Batten Disease Foundation	898 437	9,7%	-	-	-	-	0,0%	898 437	8,7%	298 437	2,9%
Supernova Invest (2)	222 926	2,4%	-	-	-	-	0,0%	222 926	2,2%	222 926	2,2%
Auriga Partners	627 762	6,8%	-	-	-	-	0,0%	627 762	6,1%	1 063 587	10,3%
Kreaxi (3)	105 667	1,1%	-	-	-	-	0,0%	105 667	1,0%	105 667	1,0%
Total investisseurs financiers historiques	1 854 792	20,1%	-	-	-	-	0,0%	1 854 792	18,0%	1 690 617	16,4%
Flottant	6 711 741	72,7%	7 176	-	-	7 176	0,1%	6 718 917	65,2%	7 312 765	71,0%
Total investisseurs	8 566 533	92,8%	7 176	-	-	7 176	0,1%	8 573 709	83,2%	9 003 382	87,4%
Total général	9 229 685	100,0%	7 176	391 944	674 600	1 073 720	10,4%	10 303 405	100,0%	10 302 086	100,0%

- (1) Le regroupement des actions et autres instruments détenus par MM. Mouthon et Charvériat en une catégorie 'Fondateurs' ne présume aucunement d'une action de concert
- (2) Pour partie via son fonds Amorçage Technologique Investissement
- (3) Né du rapprochement entre Rhône-Alpes Création et Banexi Ventures Partners
- (4) Les chiffres figurant dans ces colonnes sont communiqués sur la base d'un capital pleinement dilué, c'est-à-dire en supposant chacun des bons de souscription d'action (« BSA ») et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») en circulation exercé, (voir [Erreur ! Source du renvoi introuvable.](#), « Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part du capital » du présent document), et prend en compte également les créations d'actions gratuites.
- (5) Sur la base des droits de vote théoriques. Les titres détenus par la Société dans le cadre de son contrat de liquidité sont privés de droits de vote (30 648 titres au 31 août 2025).

DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date de publication du présent rapport, l'ensemble des actionnaires de la Société disposent de droits de vote équivalents à la quotité de capital qu'ils détiennent, étant toutefois précisé que depuis la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double.

Certains des principaux actionnaires bénéficient de ce fait de droits de vote double sur certaines des actions qu'ils détiennent.

CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date de publication du présent rapport, il n'existe pas d'actionnaire de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

La Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que son éventuel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe ni action de concert entre ses actionnaires, ni accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

ETAT DES NANTISSEMENTS

A la date du présent rapport, il ne subsiste aucun nantissement. Historiquement le seul nantissement portait sur le fonds de commerce de la Société (et excluait spécifiquement tout brevet et autre élément de propriété intellectuelle). Ce nantissement avait été mis en place dans le cadre de l'accord de financement de 2,5 M€ signé avec un syndicat bancaire en juillet 2018. La Société a terminé le remboursement de cet emprunt au cours du premier semestre 2023, et au 30 juin 2023, ce nantissement est donc devenu caduque.